

CONSEIL MUNICIPAL DE PRÉVESSIN-MOËNS

Procès-verbal Séance du 07 mars 2017

Le Conseil Municipal de PRÉVESSIN-MOËNS s'est réuni, en session ordinaire, à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Aurélie CHARILLON, Maire.

Etaient présents : M. COIN - B. FRAMMERY - JC. CHARLIER - C. MARTIN - A. ETCHEBERRY
S. RALL - E. IMOBERSTEG - L. ANSELLEM (adjoints) - E. DECOUZ
B. GUERQUIN - E. BARTHES - B. CHAUVET - V. GOUTEUX
E. DE MALEZIEUX - D. POURCHER - W. GRANDPRE - B. MILCAMP
F. GUITTON - M. KUNG - L. BERONJA - N. PRINDEZIS

Absents excusés : D. POURCHER (procuration à B. CHAUVET) - F. ROGARD (procuration à
F. GUITTON) - A. BOUSSER (procuration à B. MILCAMP) - L. GAULIARD
(procuration à B. FRAMMERY) - P. CHARRON (procuration à
A. CHARILLON) - JP. LAURENSEN (procuration à L. BERONJA) - R. SUSS
(procuration à M. KUNG)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à l'ajout d'un point sur le conservatoire de Ferney-Voltaire l'ordre du jour suivant est approuvé à l'unanimité :

- ADOPTION ORDRE DU JOUR
- NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE
- APPROBATION PROCÈS VERBAL DU 31/01/2017
- COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES
- FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- ACQUISITION DE VOIRIE : VOIE D'ACCÈS PROGRAMME COGEDIM « LES ALLÉES FLEURIES »
- AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSÉE DE VOIE VERTE RD 984F : CONVENTION COMMUNE / DÉPARTEMENT
- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PROVISOIRE DE RÉTRÉCISSEMENT DE CHAUSSÉE SUR LA RD 78C : CONVENTION COMMUNE / DÉPARTEMENT
- INDEMNITÉS DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS
- CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS UE ET ULIS DURANT LES TAP
- MOBILITE DOUCE ÉCOLES : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS CONCERNÉES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DIVERS
 - Communication des évènements à venir

2. NOMINATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Est nommé M. Bertrand MILCAMP.

3. APPROBATION PROCÈS-VERBAL DU 31/01/2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES RENDUS RÉUNIONS COMMISSIONS MUNICIPALES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

a. Conseil Municipal des Jeunes du 15/02/2017 (A. ETCHEBERRY)

A. ETCHEBERRY présente au Conseil les projets abordés lors de la dernière réunion du CMJ :

- Action sociale avec la Croix Rouge : organisation d'une collecte de produits d'hygiène ou de vêtements dans les écoles et le collège
- Visite du Conseil départemental le 22/03 dans le cadre du parcours citoyen, avec une halte au monastère de Brou.

b. Commission Culture du 21/02/2017 (L. ANSELLEM)

L. ANSELLEM présente au Conseil les points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- Fête de la musique : le thème de cette année sera « au fil des sens » afin de faire découvrir la musique autrement en l'observant, en la touchant. Des ateliers de confection d'instruments, un concert de blues, une démonstration de flamenco et un parcours d'instruments géants seront proposés et l'association Easy Dance fera une présentation de danses de salon.
- Fête nationale : spectacle des Choucas et feu d'artifice avec la société Artpyroproject.
- Cinéma en plein air : cette année les 2 séances auront lieu les derniers vendredis de juin et de juillet, il n'y aura plus de séance en août. Au mois de juin sera projeté un film d'animation (Comme des bêtes ou Heidi) et en juillet un film grand public (Demain ou Adopte un veuf).
- Spectacle Granistel : celui-ci avait dû être annulé lors des journées du patrimoine à cause du mauvais temps. Il a été reprogrammé le premier weekend de septembre avec 6 séances sur les 2 jours, dans le parc du château, avec la possibilité d'une alternative dans l'école ALICE en cas de mauvais temps.
- Bibliothèque :
 - évolution du nombre d'adhérents : même si le nombre total reste stable, on constate une augmentation significative du nombre de jeunes.
 - Arrivée de la nouvelle bibliothécaire.
 - Bilan des animations proposées par l'association Le tourbillon des livres (dédicaces d'écrivains et illustrateurs).
 - Prochaines animations : ateliers créatifs et de BD et bibliotransat en juillet.
- Présentation du logiciel de réservation des salles : le public peut désormais consulter la disponibilité d'une salle communale sur le site de la Commune et faire une demande de pré-réservation.

c. Commission Urbanisme-Cœur de Village du 22/02/2017

JC. CHARLIER informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission.

- 6 déclarations préalables ont reçu un avis favorable ;
- 2 permis de construire ont été étudiés : un avis favorable et un en attente de pièces modificatives ;
- 2 permis modificatifs ont été étudiés : un avis favorable et un avis défavorable ;
- 2 certificats d'urbanisme ont été étudiés : un avis favorable et un avis défavorable.

JC. CHARLIER informe de la date de la prochaine commission le 22/03.

B. FRAMMERY regrette que les réunions de la commission urbanisme soient souvent en même temps que les comités du SIVOM. Mme la Maire confirme que les prochaines dates seront revues en fonction du comité du SIVOM.

d. **Commission Finances du 23/02/2017 (M. COIN)**

M. COIN expose au Conseil que le point abordé lors de la dernière réunion de la commission Finances était l'étude des demandes de subventions qui font l'objet d'une délibération lors de la présente séance.

e. **Commission Travaux Voirie - Déplacement - Sécurité du 1^{er}/03/2017**

E. IMOBERSTEG expose les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- Bilan illuminations de fin d'année : elles ont été jugées satisfaisantes en quantité et en qualité.

- **Travaux en cours :**

- Sécurisation de Magny : les travaux ont débuté pour une durée d'environ un mois.
- Aires de jeux : l'aire de jeux intérieure de l'école ALICE est terminée. Celle de l'extérieur est en cours de réalisation.
- PUP de la Bretonnière 2 : présentation d'un plan ; début des travaux de création d'une voirie et de 2 plateaux sécuritaires.
- Chemin Pré de Planche : le début des travaux à charge de la Commune est planifié en mai 2017, dans la continuité des travaux d'enfouissement du SIEA.
- Carrefour CERN : les travaux concernant l'aménagement du carrefour débuteront courant juin 2017 pour une durée estimée de 4 mois.
- Toilettes publiques "Parc du Château" : une projection des toilettes publiques a été présentée et a reçu l'approbation de la commission. Cependant, la commission préconise une installation "toilettes + urinoirs" et une implantation sur l'esplanade, à proximité immédiate des manifestations. Le projet est encore à l'étude.

- **Travaux programmés :**

- Route de Séigny : afin de ralentir la circulation, une chicane sera installée de manière expérimentale.
- Route de Villard : suite aux nouvelles constructions et à la livraison prochaine des différents programmes immobiliers, le panneau d'entrée d'agglomération sera déplacé de quelques mètres. Un plateau ralentisseur sera installé au niveau des futurs arrêts de bus afin de sécuriser la traversée des enfants.
- Secteur Grands-Chênes : la société Fontaine a remis son projet d'aménagement. De nouveaux éléments étant intervenus dans l'intervalle, le projet est suspendu afin de pouvoir les intégrer dans un aménagement d'ensemble.

- **Déplacements :**

- Atribus : ils seront livrés et installés courant avril.
- Quais bus : actuellement 7 quais ont été mis aux normes PMR. La suite des travaux aura lieu au 2^{ème} semestre 2017.

- **Mode doux :**

Planification de la réfection des liaisons mode doux "Vésegnin/Creux du Loup » et « Champ-Corboz/Ecole Moëns"

- **Eclairage Public :**

- Contrat Performance Energétique : au vu des conclusions de l'étude "diagnostic", la Commune ne souhaite pas s'investir dans un contrat à long terme (9 ans). Un marché "classique" sera mis en place. Les résultats de l'étude seront utilisés afin d'améliorer le parc en termes de performance et de coût énergétique.
- Une rénovation / extension du réseau "éclairage public" sera entrepris route de Villard, devant les nouvelles constructions.

- Sécurité

- Campagne de prévention sur la commune concernant la vitesse, les stops et la sécurité au niveau des passages protégés... De nombreux rappels à l'ordre ont été faits auprès d'enfants traversant sans regarder et de conducteurs ne marquant pas le stop.
- Route du Château : nouveau marquage au sol de la zone 30.
- Chemin des Hautins : suite aux relevés de vitesses, des actions seront entreprises afin de réduire les vitesses excessives sur le secteur.
- Vidéo-protection : une commission d'attribution des subventions FIPD devait se tenir fin février/début mars afin d'étudier le dossier de la Commune, celui-ci étant complet et recevable. La Commune devra cependant attendre la décision de la préfecture pour débiter les travaux.

f. Commission Travaux Bâtiments-Développement durable du 1^{er}/03/2017 (S. RALL)

S. RALL expose les points abordés lors de la dernière réunion de la Commission :

- La statue de l'Eglise a été réinstallée suite à sa réfection.
- Bâtiment de la Mairie : les travaux de remplacement des lettres MAIRIE sont terminés ; l'installation du nouvel éclairage est programmée et une main-courante a été installée entre le 1^{er} et le 2^{ème} niveau, dans le cadre de la mise en accessibilité.
- Raccordement électrique du bâtiment modulaire de la Croix-Rouge.
- Ecole des Grands-Chênes :
 - traçages de jeux dans les cours ;
 - sur recommandation de la dernière commission sécurité, les bancs dans les couloirs de circulation ont été fixés ;
 - démarrage des principaux travaux de réfection et de petits travaux d'équipement ;
 - affaissement d'une baie vitrée à l'entrée de l'école primaire : suite à l'étude du bureau technique mandaté par la Commune, les travaux de maçonnerie à effectuer seront faits en même temps que l'installation des vidéo-portiers.
- Ecole ALICE :
 - phase de levée de réserves ;
 - les problèmes de chauffage et d'assainissement sont en cours de résolution ;
 - la salle informatique a été installée ;
 - inauguration samedi 11 mars.
- Début des travaux de transformation des anciens vestiaires foot en club house. Les travaux devraient durer jusqu'à fin avril.
- Ecole de la Bretonnière : sécurisation de la cour par l'installation de garde-corps.
- Ancienne Mairie de Moëns : changement de la porte pour sa mise en accessibilité.
- Travaux du Four communal : mise en accessibilité du bâtiment.

S. RALL ajoute que la commission a également fait un point sur les effectifs des Services Techniques, avec 4 nouvelles arrivées et 2 départs.

g. Commission Communication du 06/03/2017 (B. FRAMMERY)

B. FRAMMERY informe le Conseil des points abordés lors de la dernière réunion de la commission :

- Présentation du prochain numéro du journal communal. La Commission a également abordé les difficultés rencontrées dans la distribution du journal, cependant la Commune ne dispose pas de meilleure solution que le distributeur actuel.
- Site Internet : celui-ci fonctionne avec une architecture dynamique afin de s'adapter au format du moniteur utilisé. Suite notamment à des problèmes rencontrés sur certains formats de faibles résolutions, l'agence Félix recherche des

solutions.

- Présentation du site Démocratia : suite à la création de ce site d'échanges entre les habitants et entre habitants et collectivités par un habitant du Pays de Gex, celui-ci recherche des Communes pilotes. Il n'a cependant pas paru pertinent que la Commune mette en lien ce site avec le sien.

f. CCAS (C. MARTIN)

C. MARTIN informe le Conseil que le prochain CA du CCAS aura lieu le 09/03. Elle rappelle que la 2^{ème} séance de Ciné Ma Différence aura lieu samedi 11/03 à 13h30 avec la projection du film L'Empereur.

g. SIVOM (M. COIN)

M. COIN présente les points abordés lors de la réunion du Comité du SIVOM du 22/02/17 :

- Changement de nom du groupe scolaire Intercommunal : il s'appellera désormais Jean de la Fontaine, suite à une proposition des directeurs des écoles.
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016.
- Vote du budget primitif 2017 : la participation des Communes va augmenter d'environ 100 000 euros suite aux dernières reprises de compétences.
- Centre de soin infirmiers : approbation du compte de résultat et vote d'une subvention d'équilibre.
- Subvention à l'amicale du personnel.
- Schéma de mutualisation 2017-2020.
- Gendarmerie : suite à un recours, des discussions sont engagées entre les communes et les propriétaires des terrains.

h. CCPG (Mme la Maire)

Aire de grand passage : Mme la Maire explique que le CERN a besoin d'une surface de terrain plus grande située sur l'aire de grand passage des gens du voyage, afin d'effectuer des travaux. Le début des travaux est prévu pour mi-mars et la CCPG doit proposer une aire de substitution pendant leur durée. A défaut, les occupations illicites ne pourront plus faire l'objet d'expulsions.

La CCPG a fait appel aux Maires du Pays de Gex pour proposer un terrain. Le président de la CCPG ne souhaitant pas imposer aux élus la mise à disposition de terrains, aucune proposition n'a été faite pour l'instant. Mme la Maire l'a interpellé sur cette situation préoccupante.

JC. CHARLIER ajoute qu'un groupe d'agriculteurs a proposé un terrain mais la Commune de Saint-Genis-Pouilly l'a refusé en raison de la proximité des habitations. Mme la Maire explique qu'en Haute-Savoie chaque année les Communes mettent à disposition un terrain à tour de rôle.

A. ETCHEBERRY ajoute que la Commune de Prévessin-Moëns rencontre des difficultés à accueillir dans ses écoles les enfants des gens du voyage, faisant face notamment à des effectifs de classes surchargés. Mme la Maire a ainsi demandé une répartition équitable des enfants dans les Communes voisines.

5. FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. COIN rappelle que les subventions accordées par la Commune concernent les activités à caractère local et que les associations subventionnées par la CCPG ne peuvent obtenir de subvention des communes. Il ajoute que les demandes faites par les associations sportives sont transmises au SIVOM.

Il propose au Conseil municipal de délibérer sur les propositions suivantes, faites en Commission Finances du 23/02/2017 :

Nom Association	Proposition	Objet
ACCUEIL GESSIEN	4 500	Subvention de Fonctionnement
AMICALE ANIMATION TOUGIN	500	Subvention de Fonctionnement
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL (APPM)	45 000	Subvention de Fonctionnement
ASSOCIATION BERGES DU LION	500	Subvention de Fonctionnement
APICY	100	Subvention de Fonctionnement
BANQUE ALIMENTAIRE	500	Subvention de Fonctionnement
CECOF CFA	200	Part 100 € par élève de la commune
BTP CFA AIN	100	Part 100 € par élève de la commune
CIO DE BELLEGARDE	150	Subvention de Fonctionnement
CULTURE ET CINEMA	800	Subvention de Fonctionnement
ECOLE MUSIQUE CHEVRY CROZET ECHENEVEX	70	Part 70 € par élève de la commune
ECOLE MUSIQUE GEX	520	Part 40 € par élève de la commune
EQUIPE ENTRAIDE PAYS DE GEX	500	Subvention de Fonctionnement
FCPE COLLEGE LE JORAN	170	Subvention de Fonctionnement
INSTITUTION JEANNE D'ARC	600	Part 100 € par élève de la commune
LE TOURBILLON DES LIVRES	1 000	Subvention de Fonctionnement
LES AMIS DU CLOS	500	Subvention de Fonctionnement
LES MUSICALES DE FERNEY	600	Subvention de Fonctionnement
LES RESTOS DU CŒUR	2 500	Subvention de Fonctionnement
LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE RURAL DE L'AIN	100	Part 100 € par élève de la commune
MFR LA VERNEE	100	Part 100 € par élève de la commune
PREVENTION ROUTIERE	300	Subvention de Fonctionnement
SOCIETE DE MUSIQUE DE FERNEY VOLTAIRE	1 000	Subvention de Fonctionnement
TERRE REFRACTAIRE	400	Subvention de Fonctionnement

Il ajoute que la Commune a émis un avis défavorable aux demandes suivantes, soit parce qu'elles étaient extérieures à la Commune soit parce qu'elles étaient déjà subventionnées par la CCPG :

- UDAF,
- APAJH,
- Sclérose en plaque,
- Nous Aussi,
- le Secours Catholique,
- le Verger Tiocan,
- Docteur Clown,
- France ADOT Don d'organes,
- Opération Nez Rouge,
- AFM Téléthon,
- la Chambre des Métiers,
- les Pep 01.

Il ajoute que les demandes de l'association Ni Putes ni Soumises et la demande de participation des enseignants de l'Ecole Jean Calas pour une sortie scolaire de la classe ULIS seront redirigées vers la CCPG.

M. COIN précise que la Commune devra également passer une convention avec l'APPM, le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €.

Délibération: le Conseil municipal, par 23 voix pour et 6 voix contre (JP. LAURENSON, M. KUNG, R. SUSS, L. BERONJA, M. CERAMI et N. PRINDEZIS) pour la subvention à l'institution Jeanne d'Arc, à l'unanimité pour les autres demandes et la convention :

- *approuve les propositions précitées ;*
- *mandate Mme la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation pour signer la convention à intervenir avec l'APPM ainsi que tous documents afférents.*

6. RÉTROCESSION DE TERRAINS : VOIE D'ACCÈS PROGRAMME AU GRÉ DES JARDINS

JC. CHARLIER expose au Conseil que, dans le cadre du programme Bretonnière 2 « Les Allées Fleuries » la Commune par convention de PUP signée le 20 novembre 2014, va réaliser une voirie d'accès à la route de Mategnin.

Il explique qu'à cet effet, il est nécessaire de faire une acquisition foncière de 1 500 m², qui correspond au terrain d'assiette de la future voirie. La Commune s'est engagée dans le cadre de la convention à acheter le terrain pour un montant de 50 € par m², soit un total de 75.000,00 € HT.

Délibération : par 28 voix pour et 1 abstention (L. ANSELLEM), le Conseil municipal :

- *approuve l'acquisition de la voirie ci-avant visée ;*
- *autorise Madame la Maire à signer les documents d'arpentages et les documents relatifs à l'acte de vente ;*
- *précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge du vendeur.*

7. AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSÉE DE VOIE VERTE RD 984F : CONVENTION COMMUNE / DÉPARTEMENT DE L'AIN

E. IMOBERSTEG expose au Conseil qu'afin d'assurer la liaison entre la nouvelle piste cyclable de la route de l'Europe et celle existante le long de la RD 984f, un aménagement sur l'îlot central a été réalisé.

Il ajoute que les conditions administratives, techniques et financières sont expliquées dans la convention proposée au Conseil en annexe à la note de synthèse.

Délibération : à l'unanimité le conseil municipal :

- *approuve la convention à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ain ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour la signer, ainsi que tout document y afférent.*

8. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PROVISOIRE DE RÉTRÉCISSEMENT DE CHAUSSÉE SUR LA RD 78C : CONVENTION COMMUNE / DÉPARTEMENT DE L'AIN

E. IMOBERSTEG expose au Conseil que dans le but de ralentir la circulation automobile à l'entrée Nord du hameau de Brétigny par la route de Séigny - RD 78c, la Commune souhaite expérimenter un système de rétrécissement de chaussée, à titre provisoire, afin d'en apprécier l'efficacité avant une éventuelle construction d'îlots. Il explique que les conditions administratives, techniques et financières sont expliquées dans la convention proposée au Conseil en annexe à la note de synthèse.

Il ajoute que des contrôles de vitesse seront effectués afin de mesurer l'efficacité du système.

E. DECOUZ s'interroge sur l'emplacement choisi. Elle remarque qu'étant situé en amont de la route de Séigny, il ne permettra pas de faire ralentir les véhicules à l'arrivée du rond-point situé au centre de Brétigny, secteur où il y a des problèmes de sécurité.

Mme la Maire explique que cette proposition fait suite à de nombreuses plaintes de riverains concernant la vitesse excessive des véhicules à l'entrée de Brétigny. Elle invite les habitants à faire d'autres propositions afin d'identifier les autres zones qui seraient encore à sécuriser.

Délibération : le Conseil municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (B. FRAMMERY, E. DECOUZ et F. GUITTON) :

- *approuve la convention à intervenir entre la Commune et le Département de l'Ain ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que tout document y afférent.*

9. INDEMNITÉS DE FONCTIONS MAIRE ET ADJOINTS

M. COIN expose au Conseil que les indemnités versées au Maire et aux adjoints sont exprimées selon un pourcentage de l'indice brut terminal (indice 1015) croissant avec la population. Ce dernier ayant été modifié par décret, avec effet au 01/01/2017 (indice 1022), il propose de faire évoluer la précédente délibération en ce sens.

Il rappelle le taux maximal applicable :

Population totale	Fonction	Taux maximal en % de l'indice brut 1022
De 3 500 à 9 999 habitants	Maire	55%
	Adjoints	22%

M. COIN propose d'indiquer la formule générale « *l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur* » afin de ne pas avoir à délibérer à chaque changement d'indice.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- *de verser au Maire, à compter du 1^{er}/01/2017, une indemnité égale à 55% de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur,*
- *de verser à chacun des 8 adjoints, à compter du 1^{er}/01/2017, une indemnité égale à 22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur.*

10. CONVENTION POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS UE ET ULIS DURANT LES TAP

A. ETCHEBERRY expose au Conseil que le groupe scolaire des Grands Chênes dispose d'une classe UE et d'un dispositif ULIS, scolarisant respectivement des enfants de maternelle et d'élémentaire, avec troubles du spectre autistique ou troubles du développement.

Ces enfants peuvent être accueillis durant les TAP et sont ainsi placés, sur ce temps-là, sous la responsabilité d'ALFA3A, gestionnaire des TAP par voie de convention d'objectifs signée avec la Commune le 01/07/2016.

Elle ajoute qu'afin d'accueillir les enfants de l'UE et de l'ULIS dans les meilleures conditions de sécurité et de leur proposer des activités adaptées à leur handicap, la Commune, ALFA3A, le SESSAD Autisme et ECLAT s'engagent dans un partenariat qu'il convient d'inscrire dans le cadre d'une convention quadripartite.

Celle-ci précise notamment les modalités d'inscription des enfants et les engagements de chacune des parties (encadrement, préparation des activités, achat du matériel, remplacements en cas d'absence...). Elle précise également que les interventions du SESSAD et d'ECLAT ne font l'objet d'aucune facturation à ALFA3A.

La convention est proposée pour une durée d'un an, renouvelable chaque année scolaire. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 3 mois.

Délibération : à l'unanimité le Conseil municipal :

- *approuve la convention à intervenir entre la Commune, ALFA3A, le SESSAD Autisme et ECLAT pour l'encadrement des enfants de l'UE et de l'ULIS pendant le temps des TAP, jointe en annexe à la présente délibération ;*
- *mandate Madame la Maire, ou l'adjointe ayant reçu délégation, pour la signer ainsi que tout document y afférent.*

11. MOBILITÉ DOUCE ÉCOLES : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS CONCERNÉES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. COIN expose au Conseil qu'en septembre 2016, la Commune a ouvert une 3^{ème} école et comptabilise désormais 850 élèves. Cette ouverture a engendré une refonte de la carte scolaire, une remise à plat des circuits de transport scolaire et la mise en place, pour la 1^{ère} fois dans la Commune, d'un pédibus.

Il rappelle qu'en 2017, le Conseil municipal a acté deux opérations d'aménagement qui s'inscrivent pleinement dans le développement des accès en mode doux et sécurisés aux 3 écoles.

Il présente les 2 opérations :

- Promenade de la Gotaz : création de trottoirs pour l'accès à l'école ALICE et cheminement du pédibus. Cette portion est la dernière à réaliser pour permettre un parcours piétonnier complètement sécurisé depuis le centre-ville vers l'école. Actuellement, seul un accotement non stabilisé est disponible, trop souvent utilisé comme stationnement. Un cheminement provisoire réalisé par GBA plastique a été installé, mais un aménagement complet s'avère indispensable pour les piétons. Le projet est réalisable avec l'emprise actuelle de domaine public disponible et permettra de réserver la largeur nécessaire à un trottoir aux normes PMR.
- Chemin de Pré de Planche : création d'un cheminement piéton sécurisé pour accès à l'école de la Bretonnière. Cette portion représente un maillon manquant entre le secteur de Pré de Planche et l'école de la Bretonnière, puisqu'un tronçon est dépourvu de trottoir. Les piétons doivent actuellement circuler sur le bord de chaussée qui, par ailleurs, est mal éclairée, les points lumineux étant du mauvais côté de la chaussée et obsolètes. Afin de mettre fin à cette situation accidentogène, les travaux consistent notamment en :
 - rénovation de l'éclairage public (basculement côté trottoir créé + points lumineux LED neufs) ;
 - aménagement d'un chemin piéton sécurisé à travers un mail arboré et donc protégé physiquement de la route ;
 - création de passages piétons ;
 - création d'un plateau surélevé au croisement de la route de Mategnin, axe central de l'école de la Bretonnière et secteur en pleine expansion urbaine avec de nombreux programmes immobiliers qui seront livrés dans les 3 ans à venir ;
 - réfection de la voirie.

Le plan de financement 2017 de ce projet global « mobilité douce écoles », comprenant 2 opérations, s'établit comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Promenade de la Gotaz : - Terrassements 12 000 € - Busage des fossés 15 000 € - Pose de bordures 15 000 € - Revêtements de sol 20 000 € - Signalisation 3 000 €	65 000 €	Etat (FSIL 2017)	150 000 €
Chemin de Pré de Planche : - Installation / plans 6 900 € - Terrassements 43 600 € - Revêtements de sol 133 400 € - Réseaux 44 200 € - Signalisation 9 300 € - Espaces verts 9 300 € - Eclairage 34 400 €	Lot VRD : 246 700 € Lot Eclairage : 34 000 €	Département de l'Ain (Subvention sollicitée en 2016 au titre des amendes de police)	30 000 €
		Commune (Autofinancement)	166 100 €
TOTAL	346 100 €	TOTAL	346 100 €

M. COIN ajoute que ce projet débutera en avril 2017, pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

Délibération : à l'unanimité, le Conseil municipal :

- *approuve le plan de financement du projet « mobilité douce écoles » ;*
- *mandate Madame la Maire pour solliciter l'appui financier des partenaires susceptibles d'aider la Commune dans le cadre des opérations précitées.*

12. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DES DÉLÉGATIONS REÇUES PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Contrat du 31/01/2017 avec l'atelier FONTAINE-SADOUX : honoraires étude faisabilité organisation circulations et mise en sécurité secteur Grands Chênes pour un montant de 9 540 €
- Contrat du 07/02/2017 avec l'entreprise SALENDRE RESEAUX : travaux de dépose des illuminations de fin d'année 2016/2017 pour un montant de 8 361 €
- Contrat du 23/02/2017 avec l'entreprise IGIENAIR : mise en propreté bouches VMC divers bâtiments communaux pour un montant de 4 789.60 €
- Tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2017 : un acte administratif unique centralise désormais la majorité des tarifs communaux.
 - Les tarifs supprimés concernent : vente de bois et verre ecocup, qui n'avaient plus lieu d'être.
 - Les ajustements de tarifs concernent : urbanisme (les copies simples deviennent gratuites pour s'aligner avec ce qui se fait à l'accueil de la Mairie) et intervention personnel.
 - Les augmentations de tarifs concernent : cimetière (pas d'augmentation depuis 2010), droits de place et location de salles (pas d'augmentation depuis 2013).
 - Les autres tarifs restent inchangés.

Mme la Maire précise que cette décision ne concerne en revanche pas les tarifs scolaires, objets d'identité, livres, car pour l'Art, éveil musical et marché de Noël, qui continuent à s'appliquer.

13. DIVERS

- **Conservatoire de Ferney-Voltaire :** L. BERONJA s'interroge quant aux courriers envoyés par la Mairie de Ferney-Voltaire aux familles de Prévessin-Moëns fréquentant le conservatoire et faisant état d'une éventuelle augmentation importante des tarifs

d'inscription pour les enfants hors-commune.

Mme la Maire explique que suite à cette annonce, faite également auprès des familles d'Ornex, elle a rencontré D. RAPHOZ avec JF. OBEZ, afin d'évoquer la position commune de Prévessin et d'Ornex. Les 2 Communes sont d'accord sur le principe d'une participation aux frais de « scolarité » de leurs élèves en contrepartie d'une baisse des cotisations pour les enfants de Prévessin et d'Ornex. Elle rappelle qu'aujourd'hui les enfants hors-commune paient 2 fois plus cher que les enfants Ferneyiens et indique que le conservatoire est à ce jour déficitaire de 470 000 €.

Suite à cet entretien, Ferney-Voltaire fera une proposition de tarifs pour la rentrée de septembre 2017.

Afin de mettre en place un partenariat sur le long terme, Mme la Maire a également demandé un audit de gestion et d'activité du conservatoire, ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage sur le projet pédagogique. Elle souhaite que les Communes puissent ainsi se prononcer ensemble sur la maîtrise du déficit et sur la possibilité de proposer à la CCPG de prendre en charge ce conservatoire à rayonnement intercommunal.

- **Evènements à venir sur la Commune** : Madame la Maire présente les prochains évènements prévus sur la Commune :
 - ✓ **Samedi 11 mars 11h** : **Inauguration de l'école ALICE**, ateliers pour les enfants dès 10h
 - ✓ **Samedi 11 mars 13h30** : **Séance Cinéma Différence au Cinéma Voltaire**, diffusion du film L'Empereur
 - ✓ **Dimanche 12 mars 13h-15h** : **Portes ouvertes de l'association Nihongo de asobou**, Salle Gaston Laverrière, ateliers et démonstrations
 - ✓ **Dimanche 12 mars 14h-17h** : **Repair-Café - Réparons ensemble**, salle de la Bretonnière, atelier gratuit
 - ✓ **Lundi 20 Mars 18h30** : **Cérémonie de citoyenneté**, Salle du Conseil : remise des cartes électorales aux jeunes de 18 ans de la Commune.
 - ✓ **Mercredi 26 avril** : **Car pour l'Art « Cirko » Piano caméra** - Départ en mairie 15h - Réservations en Mairie (8 €)

La séance a été levée à 22h.

Prochain Conseil Municipal Ordinaire : mardi 2 mai 2017 à 20h30.